

Séance du 16/05/2014

L'an deux mil quatorze, le seize mai à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. BERNARD Joseph, Maire.

Présents : BERNARD Joseph, HUON Emma, BOUTIER Yann, LARMET Arnaud, LE MOIGNE Marie-Paule, TERTRAIS Isabelle, MARTIN Jean-Yves, DOWNIE Denise, LE BRIS David, PETITPAIN Véronique, QUELEN Mickaël

Absent :

Procuration:

Secrétaire de séance: TERTRAIS Isabelle

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 29 avril 2014

Date d'affichage : 29 avril 2014

Délibération 23/2014 : transfert de compétences « réseaux publics et services locaux de communications électroniques »

Vu la délibération communautaire en date du 05 mars 2014 demandant le transfert de compétences « réseaux publics et services locaux de communications électroniques » telle que prévue à l'article L.1425-1 du CGCT.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal doit de prononcer sur le projet de modification des statuts communautaires dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver la modification des statuts communautaires et la rédaction de l'article suivant :

Réseaux publics et services locaux de communications électroniques : compétence telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après en avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales
- De donner son accord au transfert de la compétence mentionnée ci-dessus à la Communauté de Communes.

Délibération 24/2014 : 6232 : Fêtes et Cérémonies

Faisant suite à une demande de la cour des comptes , la trésorerie a demandé aux conseils municipaux des communes de bien vouloir détailler la liste des dépenses prises en charge à l'article : fêtes et cérémonies (6232) du budget communal.

Pour répondre à cette demande, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, indiquent que les dépenses prises en charge à cet article correspondent aux manifestations suivantes :

- Cérémonies de la municipalité et pots de l'amitié
- Cérémonies officielles et décorations officielles
- Obsèques
- Achats de sapins de Noël
- Cadeaux pour les membres du personnel, de la municipalité et les habitants
- Repas des membres du Conseil Municipal, du personnel et du CCAS.

Délibération 25/2014 : délégués communautaires

Le Conseil Municipal décide de nommer à l'unanimité des membres présents comme délégués communautaires :

- Commission voirie : MARTIN Jean-Yves
- Commission Enfance / jeunesse : TERTRAIS Isabelle
- Gestion des déchets/environnement nature/ spanc/ agriculture : LARMET Arnaud
- Economie/aménagement numérique/ bâtiments communautaires : BERNARD Joseph
- Tourisme/habitat : PETITPAIN Véronique

Délibération 26/2014 : Commission Intercommunale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de proposer pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs comme :

- Titulaire : BERNARD Joseph
- Suppléant : HUON Emma

Délibération 27/2014 : participation SDE Gueider

Suite à la demande de Mr Terlet pour une extension du réseau électrique existant au lieu-dit gueider, le maire explique le projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

- Le projet de basse tension pour l'alimentation en électricité de bâtiments agricoles (maxi 36KVA) situés au lieu-dit « gueider » à MAËL-PESTIVIEN
- Le versement au syndicat départemental d'électricité, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 50% de la somme soit 2500 €, le reste du coût étant la charge du demandeur

Délibération 28/2014 : subvention CCE

Suite à la demande de subvention du Comité Cantonal d'Entraide, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du versement d'une subvention de 700€ pour l'année 2014.

Délibération 29/2014 : location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'à compter du 16 mai 2014, chaque association de la commune pourra bénéficier de la location gratuite de la salle des fêtes une fois par an

Objet : demande d'achat de parcelle

Suite à la demande d'achat de parcelle jouxtant la cantine par Mme Caoulan, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un refus à cette demande.

Objet : demande de subvention

Suite à la demande de subvention de l'école privée de Bourbriac pour cause de scolarisation d'un enfant de la commune, le conseil Municipal a décidé d'émettre un refus à cette demande.

Objet : création d'une commission bulletin communal

Le Conseil communal décide la création d'une commission : bulletin communal et a nommé membres de cette commission : PETITPAIN Véronique, TERTRAIS Isabelle, MARTIN Jean-Yves.